

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

ENSEIGNEMENT DE LA PNL HUMANISTE

Entre les soussignés :

1) RPS-IBOPRO | Mme Marie-Ange GUILLAUME (841 433 196 R.C.S. Paris)

Siège social : 24 rue de Clichy, 75009 PARIS

2) Le cocontractant

SOCIETE / M.*, Mme*, Mlle*, Nom et prénom

Profession

Adresse

CP..... Ville..... Tél fixe.....

Courriel..... Portable.....

* Rayer les mentions inutiles

Article 1 : Dates, lieux et horaires

L'enseignante, les contenus et les durées des modules d'enseignement sont conformes à ceux indiqués dans le programme 2019, dont le participant reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Formation Niveau Praticien en PNL Humaniste

Lieu de formation : 87 rue Saint Lazare, 75009 Paris ou 6 rue des buttes, 77870 THOMERY (suivant nombre de participants).

12 journées (7 heures par jour, total : 84 heures), de 9h30 à 17h30, réparties en 3 sessions réalisées :

- Les 12 et 13 janvier 2019
- Du 25 février au 1^{er} mars 2019
- Du 29 avril au 3 mai 2019

➤ Renvoyez le bulletin d'inscription accompagné de l'acompte (montant indiqué ci-dessous) à l'adresse suivante :

RPS-IBOPRO | Marie-Ange GUILLAUME | 24 rue de Clichy, 75009 PARIS

Article 2 : Conditions d'accès, modalités financières (cochez votre choix)

➤ Joignez un acompte de 30% du montant total.

Merci de cocher les cases de votre choix concernant les règlements.

- Par chèque bancaire à l'ordre de **RPS-IBOPRO**
- Par virement bancaire*

* Merci de me demander un RIB un si besoin, lors de la 1^{ère} inscription.

➤ Le solde sera réglé de la même façon par chèque ou virement bancaire.

NIVEAU PRATICIEN PNL HUMANISTE (12 jours)

Demande possible de convention (prise en charge) pour les professionnels, pôle emploi ... Un devis vous sera communiqué à réception de votre bulletin d'inscription.

- Montant total : **2618 € H.T.**
- Acompte 30 % : **786 € H.T.**
- Solde :
 - 1 règlement de **1832 € H.T.**
 - 3 règlements de **611 – 611 - 610 € H.T.** (janvier- février et avril 2019)

Les facilités de paiement (les prélèvements échelonnés ou l'encaissement différé de chèque) ne sont pas assimilables à une opération de crédit.

Article 3 : Difficultés nées du contrat

Les parties conviennent, eu égard au caractère propre de l'enseignement envisagé, de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à propos tant de la portée que de l'exécution de bonne foi du présent contrat. Pour cela, ils devront désigner un conciliateur judiciaire.

Si cette conciliation échouait, le litige serait soumis au tribunal de Grande Instance de Paris, le siège social de RPS-IBOPRO étant situé à Paris.

Fait sur 2 pages, à * le *

* Lieu de signature du bulletin d'inscription et date du jour de signature.

Pour le participant
(Nom entreprise + signataire)

Nota : une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail.